

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2025-Exp-026

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE
du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2025-00779-051-001

Dénomination du projet : Prélèvement et transport d'espèce végétale protégée (Dryade à huit pétales – *Dryas octopetala*)

Lieu des opérations : Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme

Bénéficiaire : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

MOTIVATION OU CONDITIONS

Considérant :

- l'intérêt scientifique pour la connaissance de l'espèce, dans le cadre d'un programme de recherche européen sur la biogéographie moléculaire d'espèces arcto-alpines ;
- le bon état de conservation des deux sous-populations visées qui comportent plusieurs centaines d'individus ;
- de la faible quantité de matériel prélevé (2 à 5 feuilles par individu sur 10 spécimens) ;
- des dates de prélèvement (octobre-décembre) qui devraient très peu impacter la fructification et la conservation des ressources de cette espèce ;
- des compétences de la personne qui assurera cette opération ;

l'expert délégué soussigné, propose un **avis favorable** à cette demande de dérogation.

AVIS FAVORABLE

fait le 22 mai 2025

Claude AMOROS



Claude Amoros

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE